



Odifis

Les Jardins de la Tille – La Corvée au Mangey

Route de Genlis - 21560 ARC-SUR-TILLE (Côte-d'Or)

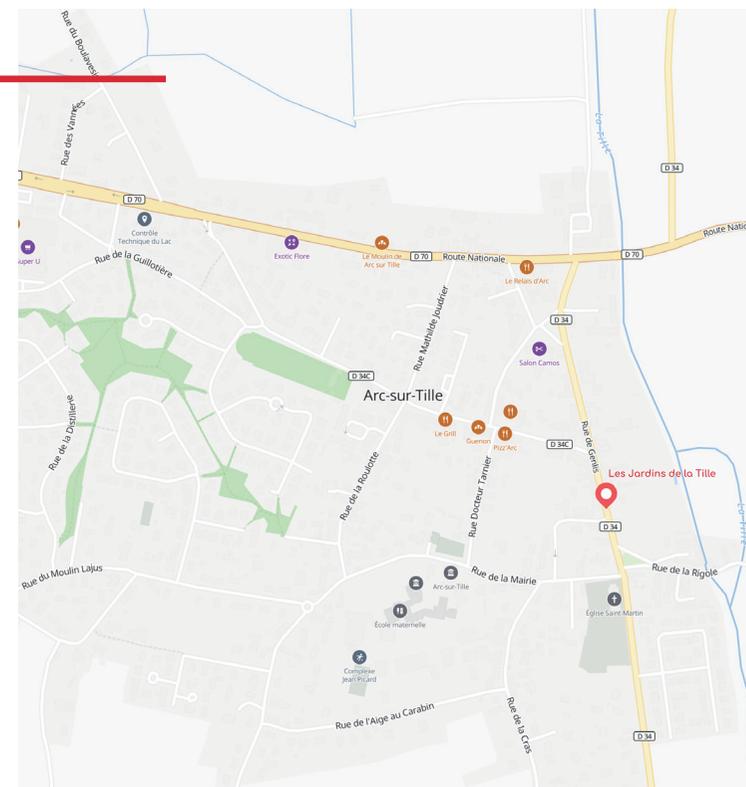


Le village

La commune d'**ARC-SUR-TILLE** est située dans les anciens marais de la Tille en Côte d'Or à proximité de **DIJON**. Son territoire communal s'étend sur **22.71 km²** et abrite **2 670 habitants**.

La commune offre tous les services et commerces nécessaires à votre vie de famille.

À proximité des axes autoroutiers : A31 – A39 et de la Départementale D700 permettant de rejoindre Dijon en 10'.



- Crèches et relai multi-accueil
- Écoles
- Commerces
- Marché
- Transports MOBIGO ou TAD
- Professionnels de santé
- Base de loisirs
- Associations sportives

Dans un écrin de verdure, venez découvrir aux portes de DIJON nos nouvelles résidences en location-accession à quelques pas des berges de la Tille.

Cet ensemble immobilier bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel où vous y trouverez le calme et la sérénité.

La résidence « la corvée au Mangey » se compose d'un bâtiment de 8 appartements de type 2 et d'un second bâtiment de 8 appartements de type 3 en duplex.



Lotissement La Corvée au Mangey



- Cocon de verdure
- Parking privé
- Proche de toutes commodités

Arc-Sur-Tille offre tous les services et commerces nécessaires à votre vie de famille : école, supermarché, pharmacie, base de loisirs aquatique et lac...

Les Jardins de la Tille T2

- T2 avec balcon ou jardin privatif
- Chauffage individuel gaz
- Sols revêtements PVC
- Stationnement



Visite virtuelle et plans 3D accessibles sur notre site odifs.fr

**photos et plans non contractuels*





Les Jardins de la Tille T3



- T3 en duplex avec jardin privatif
- Chauffage individuel gaz
- Stationnement



Visite virtuelle et plans 3D accessibles sur notre site odifs.fr

**photos et plans non contractuels*



Accéder à la propriété grâce au dispositif de Prêt Social Location-Accession

Le Prêt Social Location Accession est un dispositif qui permet aux personnes éligibles d'acquérir un logement neuf, dans un premier temps en tant que locataire, puis dès la première année, le ménage peut changer de statut et devenir propriétaire.

Il paye donc d'abord un loyer mensuel + une « part acquisitive » - cette dernière étant ensuite diminuée du prix du logement au moment de l'achat.

AVANTAGE :

Profitez d'un taux de TVA à **5,5 %** , de frais de notaire réduits et d'une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans*.

**sous conditions*

Pour plus d'informations

Contactez nos conseillères commerciales
à votre disposition :

06.40.12.85.90

06.70.75.86.91



10 place de la République
21231 Dijon

TÉL : 03 80 36 80 80 - MAIL : ventes@odifis.fr

www.odifis.fr

Les Jardins de la Tille
La Corvée au Mangey

Livraison :

Fin 2023